

# Ordonnance Souveraine n° 5.698 du 29 janvier 2016 modifiant l'ordonnance souveraine n° 2.271 du 6 juillet 2009 relative à la détermination du taux de l'usure, modifiée

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	29 janvier 2016
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 5 février 2016</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Endettement ; Banque, finance - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2016/01-29-5.698@2016.02.06>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Vu l'article 357 du Code Pénal ;

Vu Notre ordonnance n° 2.271 du 6 juillet 2009 relative à la détermination du taux de l'usure, modifiée ;

*Voir l'article 2 de l'ordonnance n° 2.271 du 6 juillet 2009.*

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 5 février 2016

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8263>